



# La e-Taverne

Lettre d'information électronique de la Confrérie des Pirates d'Ouchy

## Assemblée générale 2020 par correspondance Résultats et commentaires

Chers Confrères,

D'abord, il nous tient à cœur de vous adresser, à tous, nos plus vifs remerciements d'avoir accepté, après deux annulations, la solution proposée sous la forme de cette Assemblée générale annuelle de la notre Confrérie tenue par correspondance en raison des mesures sanitaires COVID-19 nous interdisant le rassemblement de personnes dans un espace fermé.

### La procédure mise en place

Le 28 août, vous avez reçu, une brochure contenant tous les textes, rapports, comptes et budget tels que prévus à l'ordre du jour éditée en format PDF et papier, transmise par courriel à tous les confrères et par poste en format papier à ceux qui ne disposent pas d'un accès internet.

Un bulletin de vote, PDF et papier, accompagnait la brochure permettant au destinataires de s'exprimer sur les sujets soumis au vote de l'Assemblée et clairement mentionnés dans la brochure.

Le délai imparti pour le renvoi du bulletin de vote était fixé au **samedi 12 septembre 2020, 24.00.**

### Résultats: Excellente participation !

<b>Bulletins distribués:</b>	<b>par e-mail: 375 89,93%</b>	<b>par poste: 42 10,07%</b>	<b>Total : 417 100,00%</b>
<b>Bulletins rentrés:</b>	<b>par e-mail: 190 50,67%</b>	<b>par poste: 18 42,86%</b>	<b>Total: 208 49,88%</b>

Les 10 objets soumis au vote ou élections:		Total des votes possibles :		1872	100%
Questions soumises au vote	Résultats en %	Acceptation	Refus +Abst.		
1. PV de l'AG du 13 mars 2019		100.00%	0		
2. Rapports d'activités: Grand Patron, Grand Scribe, Préfet Maritime		99.50%	0.50%		
3. Rapport de gestion, comptes et bilan 2019		99.04%	0.96%		
4. Rapport des vérificateurs		98.07%	1.93%		
5.1. Elections des membres du Conseil		97.59%	2.41%		
5.2. Election du Grand Patron		96.15%	3.85%		
5.3. Elections des vérificateurs de comptes		99.04%	0.96%		
6. Cotisation 2020		99.07%	0.93%		
7.2. Elections des membres de la Commission de gestion du fonds de réserve*		0.00%	0.00%		
3. Election du Syndic		92.79%	7.21%		

### Remarque importante :

#### Point 7.2. : Elections des membres de la Commission de gestion du Fonds de réserve de la Barque

Les trois membres actuels se présentent à l'élection pour un nouveau mandat de trois ans, il s'agit des membres, Stephan Sommer, Alain Barraud et Claude-Alain Boand,

Lors de l'établissement du bulletin de vote électronique uniquement, le point 7.2. a été omis.

Par conséquent, les mandats des membres de la Commission de gestion n'ont pas été élu et leur mandat n'a pas été renouvelé.

### Assemblée générale extraordinaire

Selon un avis de droit, une **Assemblée générale extraordinaire** doit être convoquée pour se prononcer sur l'élection des membres de la Commission de gestion afin de régulariser leur mandat.

En conséquence, nous vous trouvez ci-après la convocation pour cette **AG extraordinaire** par correspondance électronique avec un seul objet et **un délai de réponse au 17 octobre 2020, 24.00** ce délai comprenant les 2 semaines statutaires de délai de convocation.

Tous les résultats seront présentés dans le Procès-verbal des deux Assemblées tenues pour 2020.

Avec nos remerciements, nous vous adressons nos cordiales et piratesques salutations.

**Confrérie des Pirates d'Ouchy**

Gérald Hagenlocher, Grand Patron

Nos partenaires



IMPRESSUM

Confrérie des Pirates d'Ouchy, Commission de Communication

Roland Grunder, Le Sénéchal & Chargé de communication

[communication@lavaudoise.com](mailto:communication@lavaudoise.com) [www.communeouchy.ch](http://www.communeouchy.ch)



Lausanne, le 30 septembre 2020

## Convocation

### Assemblée générale annuelle extraordinaire de la Confrérie des Pirates d'Ouchy

**Vote virtuel par correspondance électronique et par courrier postal aux membres ne disposant pas d'adresse électronique.**

Chers Confrères,

L'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire tenue par correspondance prévoyait au point 7.2. l'élection des membres de la Commission de gestion du Fonds de réserve de la barque.

Lors de l'établissement du bulletin de vote électronique de cette Assemblée générale, le point 7.2. a été omis de sorte que vous n'avez pas pu vous prononcer sur cette élection et, qu'en conséquence, les membres de cette commission, dont le mandat était à terme cette année 2020, n'ont pas été élus.

Selon un avis de droit, l'Assemblée générale extraordinaire doit être convoquée et statuer sur le seul point qui vous est proposé, à savoir :

#### Ordre du Jour

##### **7.2. Election des membres de la Commission de gestion du fonds**

Les trois membres actuels se présentent à l'élection pour un nouveau mandat de trois ans, s'agit des membres Stephan Sommer, Alain Barraud et Claude-Alain Boand.

#### Vote électronique

Pour accéder au bulletin de vote, le lien électronique est

<https://bit.ly/AGextraCPOsurvey> ou [CPO AG extraordinaire Bulletin de vote](#)

Le délai de réponse est fixé au **samedi 17 octobre 2020, 24h00**.

#### Vote par courrier postal

Pour les membres qui ne dispose pas d'accès internet, veuillez trouver ci-joint le bulletin de vote, ainsi qu'une enveloppe réponse à nous retourner dans le même délai que ci-dessus.

Dans l'attente de vos bulletins de vote, veuillez recevoir, Chers Confrères, nos cordiales et piratesques salutations.

Gérald Hagenlocher  
Grand Patron

Roland Grunder  
Sénéchal